

CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2020

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, JOSSET Nicole, COLONNIER Richard, VINET Laurent, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BREMAND Géraldine, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, LAGET Steven, ARRIVE Benjamin
Absente excusée	Christina BOUDAUD avec pouvoir à Anthony CARTEAU
Secrétaire de séance	Benjamin ARRIVE
Date de convocation	19 mai 2020

Installation du Conseil : Jacky DALLET, Maire sortant, ouvre la séance en appelant tous les élus du 15 mars 2020 par leur nom :

DALLET Jacky	SOULARD Catherine	GUERY Francis	FONTENY Natacha
ALLIN Nicolas	BARRETEAU Angéline	ARRIVE Benjamin	BERNARD Emeline
CARTEAU Anthony	BOUDAUD Christina	COLONNIER Richard	BREMAND Géraldine
DAHERON Wilfried	JOSSET Nicole	LAGET Steven	RAGON Claudine
METAYER Stéphane	ROUSSELOT Catherine	VINET Laurent	

Et déclare le conseil municipal installé.

La présidence est ensuite donnée, pour l'élection du Maire, à la doyenne d'âge, Nicole JOSSET. Le Conseil désigne Stéphane METAYER et Angéline BARRETEAU en qualité d'assesseurs.

D26-2020 – Election du Maire : L'élection du Maire a lieu au scrutin secret. La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours et si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour dont l'élection a lieu à la majorité relative.

Jacky DALLET se porte candidat :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Votants	19
Nuls	0
Blancs	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
CANDIDAT	Voix obtenues
Jacky DALLET	18

Monsieur Jacky DALLET est proclamé Maire au 1^{er} tour de scrutin et prend la présidence de l'assemblée. Il remercie les conseillers pour leur confiance et souligne que son objectif est d'accompagner la collectivité dans son développement global tout en préservant son équilibre financier. Il invite les élus à se mettre au service de la population.

D27-2020 – Détermination du nombre de postes d'adjoints : Préalablement à l'élection des Adjoints, le Conseil municipal décide, par 19 voix pour 4 postes, de fixer le nombre de postes d'adjoints à 4.

D28-2020 – Election des adjoints : Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Comme pour l'élection du Maire, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Liste candidate : Catherine SOULARD

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Votants	19
Nuls	0
Blancs	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
CANDIDATS dans l'ordre alphabétique de la tête de liste	Voix obtenues
Catherine SOULARD	19

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Catherine SOULARD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

Liste	Nom - Prénom
Premier Adjoint	Catherine SOULARD
Deuxième Adjoint	Francis GUERY
Troisième Adjoint	Natacha FONTENY
Quatrième Adjoint	Anthony CARTEAU

Chartre de l'élu local : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la Chartre de l'élu local créée par la loi n° 2015-366.

Création d'un poste de conseiller municipal délégué : Le Conseil approuve la mise en place d'un poste de conseiller municipal délégué pour la voirie qui sera occupé par Wilfried DAHERON.

D29-2020 – Constitution des commissions municipales :

Commissions	Président(e)	Composition
Finances - Administration générale – Personnel	Jacky DALLET	Cathy SOULARD, Francis GUERY, Natacha FONTENY, Anthony CARTEAU, Wilfried DAHERON, Steven LAGET, Nicolas ALLIN
Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées	Cathy SOULARD	Natacha FONTENY, Claudine RAGON, Catherine ROUSSELOT, Emeline BERNARD, Angéline BARRETEAU, Nicole JOSSET
Aménagement – Urbanisme - Environnement	Francis GUERY	Wilfried DAHERON, Nicole JOSSET, Benjamin ARRIVE, Richard COLONNIER, Stéphane METAYER, Laurent VINET
Petite enfance - Action jeunesse - Culture	Natacha FONTENY	Cathy SOULARD, Géraldine BREMAND, Claudine RAGON, Catherine ROUSSELOT, Steven LAGET
Communication – Associations - Sports loisirs	Anthony CARTEAU	Richard COLONNIER, Benjamin ARRIVE, Steven LAGET, Claudine RAGON, Géraldine BREMAND, Christina BOUDAUD
Voirie et chemins ruraux	Wilfried DAHERON	Francis GUERY, Nicolas ALLIN, Catherine ROUSSELOT, Benjamin ARRIVE, Angéline BARRETEAU

D30-2020 – Fixation des indemnités de fonctions : Le conseil municipal décide de fixer les indemnités de fonction comme suit :

Maire	51.6% % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4 Adjoints	15.43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Conseiller municipal délégué	7.72% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

D31-2020 – Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions : Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des délégations pouvant être attribuées au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de déléguer :

- 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 50 000 € H.T.
- 5° de décider de la conclusion et révision louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 6° de passer les contrats d'assurance.
- 8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 11° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, et ce, de manière générale.
- 17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, et ce de manière générale.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par la première adjointe.

Questions diverses

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 9 mars 2020.

Calendrier des réunions du conseil municipal 2020 :

Lundi 15 juin 2020 – 20 heures	Lundi 29 juin 2020 – 20 heures	Lundi 7 septembre 2020 – 20 heures
Lundi 5 octobre 2020 – 20 heures	Lundi 2 novembre 2020 – 20 heures	Lundi 14 décembre 2020 – 20 heures

Reprise école/garderie/restauration scolaire (Cathy SOULARD) : Depuis le 12 mai dernier et pour respecter les mesures sanitaires gouvernementales liées à la pandémie COVID 19 :

- l'école a repris avec un maximum de 15 enfants par classe élémentaire et 8 enfants par classe maternelle.
- le service de restauration scolaire a été réorganisé en conséquence (2 services de 35/38 rationnaires chacun).

Avec l'incendie des établissements GUERIN, l'école a de nouveau fermé ses portes le 19 mai 2020 en l'attente de l'expertise et du nettoyage de ses locaux. L'accueil scolaire des enfants prioritaires a été transféré, à compter du 26 mai 2020, dans 2 salles du périscolaire.

Les services restauration scolaire, périscolaire, transport scolaire sont également de nouveaux ouverts.

Point sur l'incendie de l'entreprise GUERIN (Jacky DALLET) : Merci à la réactivité de l'ensemble des intervenants dans la gestion de cette situation (pompiers, gendarmes, école, services techniques, solidarité de la CUMA et l'entreprise BROCHARD, etc...). L'incendie a pu être maîtrisé n'occasionnant que des dégâts matériels.

L'entreprise GUERIN se bat pour repartir au plus vite (locaux provisoires pratiquement trouvés, réunion avec les experts dès le lendemain pour étudier l'après...).

Levée de la séance à 21H52mn

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 28 mai 2020

Le Maire : J.DALLET	Le Secrétaire de séance : Benjamin ARRIVE
	